



Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 15 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Duhamel, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 25 Mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE absent(es) excusé(e)s. Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.

OBJET : Sortie en Familles 2024

La sortie en famille aura lieu le mercredi 26 Juin 2024 au parc d'attraction « Bagatelle » à Merlimont. L'objectif est d'offrir à l'ensemble des membres de la famille un moment de détente, de créer ou recréer du lien social, d'éviter l'isolement et préserver le mieux vivre ensemble, elle est destinée aux familles en situation de précarité, de fragilité ou ayant un enfant en situation de handicap.

Un bus de 55 places est réservé avec la société Jules Benoit, 15 familles Loisonnaise seront invitées à participer à cette journée, familles suivies par les agents du C.C.A.S., les assistantes sociales du Département et de la CAF.

Le coût estimé de la journée est de 1 599.10 €, dont 50 % pris en charge par la CAF.

Bus : 749.10 €

Places Bagatelle : 650 € - Places réservées en fonction de nombres de personnes inscrites

Frais de personnel : 200 €

Les familles préparent leur pique-nique pour le repas du midi.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

- Emettent un avis favorable à la reconduction de l'action Sortie en Famille,*
- Autorisent Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales,*
- Autorisent Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 8 Avril 2024.

